

INSCRIPTION AUX ATELIERS SAISON 22 - 2026 / 2027

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : | ____ | ____ | ____ |

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° TÉLÉPHONE PORTABLE :

/ N° TÉLÉPHONE FIXE :

MAIL : (de manière très lisible, merci !)

@

►►► Identifiant « messenger » (pour groupes d'informations d'atelier) :

PARENTS (pour les mineurs) :

Père (nom/prénom + numéro de téléphone) :

Mère (nom/prénom + numéro de téléphone) :

Nom et coordonnées du médecin traitant pour les mineurs :

ATELIER(S) CHOISI(S) : (Cochez la case correspondante)

TARIFS SAISON 21 2025 / 2026 : (Cochez la case correspondante)	TARIFS* *Dont comprise la cotisation annuelle de 5 € à l'association ASPROD	TARIFS REDUITS (Étudiants, demandeurs d'emploi...)
Atelier Comédie Musicale Adulte	☐ 560€	☐ 510€
Atelier Théâtre Adulte	☐ 530€	☐ 480€
Atelier Théâtre Adolescent	☐ 450€	À payer en totalité lors de l'inscription
Comédie Musicale Adolescent	☐ 450€	
Atelier Comédie Musicale Enfant	☐ 450€	
Atelier Improvisation adultes	☐ 400€	
Atelier Théâtre Enfant	☐ 375€	

► Le règlement est **exigible à l'inscription**. Celle-ci est définitive, et n'est **en aucun cas remboursable** en cas de départ d'un inscrit.

► Le paiement mensuel en plusieurs prélèvements pour l'année est une facilité de paiement, et ne constitue pas un paiement au mois.

MODES DE PAIEMENT :

☐ espèces (en totalité)

☐ chèque bancaire (en totalité avec possibilité d'étaler le règlement jusqu'à 10 mois)

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les Conditions Générales d'adhésion et de vente ci-jointes.

Fait à Pau, le ____ / ____ / 2025

Signature avec la mention : « Lu et approuvé »

CGA / CGV – Association culturelle L'Art Scène Théâtre

1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion et de Vente (CGA/CGV) ont pour objet de définir les modalités d'adhésion à l'association L'Art Scène Théâtre (loi 1901) ainsi que les conditions de participation aux cours, ateliers et activités proposés (théâtre, improvisation, comédie musicale).

Toute adhésion ou inscription à une activité implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGA/CGV.

2. Adhésion à l'association

L'adhésion est obligatoire pour participer aux activités. Elle est **valable pour l'année associative complète** (du 01/09 au 31/08).

2.1. Engagement annuel

L'adhésion constitue un **engagement ferme et définitif pour l'année entière**. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'abandon, d'absence ou d'arrêt en cours d'année, sauf cas de force majeure dûment justifié (maladie grave, déménagement imprévu hors département, etc.), soumis à validation du bureau de l'association.

3. Inscription aux cours et activités

L'inscription à un atelier (théâtre, improvisation, comédie musicale) vaut **engagement annuel**.

3.1. Engagement annuel aux ateliers

Les ateliers sont proposés sur une base annuelle. L'inscription engage l'adhérent **pour l'intégralité de la saison**, indépendamment du mode de paiement choisi.

3.2. Paiement en plusieurs fois

Le paiement en plusieurs fois est une **facilité accordée à l'adhérent**, et **ne constitue en aucun cas un paiement mensuel**.

Le montant total reste dû, même en cas d'arrêt en cours d'année.

4. Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont indiqués sur les supports officiels de l'association (Formulaire d'inscription papier ou lors du processus d'inscription en ligne).

Le paiement peut s'effectuer :

- en une fois (Espèces, chèque, virement ou paiement en ligne)
- ou en plusieurs échéances (Paiement en ligne en 3 fois ou paiement en chèque jusqu'à 10 fois. L'ensemble des chèques devront être fourni à l'inscription).

En cas d'impayé, l'association se réserve le droit :

- de suspendre l'accès aux ateliers,
- d'exiger le règlement immédiat du solde dû.

5. Droit de rétractation

Conformément au Code de la consommation, pour toute inscription réalisée en ligne, l'adhérent dispose d'un **délai de rétractation de 14 jours** à compter de la date de paiement.

Toutefois, si l'adhérent participe à un atelier avant la fin de ce délai, il reconnaît que la prestation a commencé et renonce à son droit de rétractation.

6. Annulation, absence et remboursement

6.1. Annulation par l'adhérent

Aucun remboursement n'est possible après le début des cours, sauf cas de force majeure (voir article 2.1).

6.2. Absences

Les absences, même justifiées, ne donnent lieu à **aucun remboursement**, ni à un remplacement systématique des séances.

6.3. Annulation par l'association

En cas d'annulation exceptionnelle d'un cours (maladie du professeur, indisponibilité de salle...), l'association s'efforcera de proposer un report. Si un report n'est pas possible, cela ne donne pas lieu à remboursement, sauf si l'annulation devient récurrente.

7. Responsabilité

L'association est responsable de la sécurité des participants pendant les cours, dans la limite du cadre de l'activité.

L'adhérent s'engage à respecter :

- les consignes de sécurité,
- le règlement intérieur,
- le matériel et les locaux mis à disposition.

8. Droit à l'image

Sauf opposition écrite, l'adhérent autorise l'association à utiliser son image dans le cadre de photos/vidéos réalisées lors des activités, à des fins de communication associative (site, réseaux sociaux, affiches...).

9. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion administrative de l'association. Elles ne sont jamais transmises à des tiers.

Conformément au RGPD, l'adhérent peut demander la modification ou la suppression de ses données en formulant la demande à contact@lartscene.fr.

10. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège de l'association.